

Dons de jeunes citoyens de la commune de Sées, lors de la séance du 25 prairial an II (13 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Dons de jeunes citoyens de la commune de Sées, lors de la séance du 25 prairial an II (13 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 571;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14579_t1_0571_0000_7

Fichier pdf généré le 30/03/2022

16

Le citoyen Antoine François, de Metz, département de la Moselle, écrit à la Convention nationale qu'il fait don à la patrie de la somme de 179 liv. 13 sous 10 den., montant de la liquidation de ses ci-devant maîtrises de mercier et de serrurier, et il joint à son adresse une lettre par laquelle le directeur-général de la liquidation l'a invité à retirer cette somme.

Mention honorable du don, insertion au bulletin, et renvoi au comité de liquidation (1).

17

Des jeunes citoyens de la commune de Sées (2) félicitent la Convention nationale sur ses travaux, l'invitent à rester à son poste, et annoncent qu'ils font hommage de 10 liv. de balles pour être employées à la destruction des tyrans; et de 3 livres de charpie. Ils s'engagent à donner, chaque décade, une livre de salpêtre, et finissent par demander que la réquisition pour le service de la marine, soit depuis 10 ans jusqu'à 18.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de salut public (3).

[Sées, s.d.] (4).

« Nous vous écrivons au nom des jeunes citoyens de Sées qui ne cherche qu'à acquérir le nom de républicains français. Si notre énergie nous engage à vous écrire, c'est l'esprit de la liberté qui va nous conduire.

Augustes législateurs commandés et nous obéissons. Depuis longtemps la malveillance l'aristocratie l'intrigue et la conspiration étaient les quatre fleaux de la République mais vos lumières ont affranchis ces monstrueux préjugés. Ces quatre hidres sanguinaires ont été détruits par votre glorieuse activité. Nous vous félicitons donc sur vos glorieux travaux et vous engageons de rester à votre poste pour continuer de frapper les tyrans et pour détruire jusqu'au dernier des rois. Nous faisons hommage de dix livres de balle pour rachever décraser les tyrans, trois livres de charpies pour guérir les playes de nos braves frères et une livre de salpêtre que nous remettrons pour chaque décade aux membres de la société de notre commune. Nous sollicitons aussi un décret qui mette en réquisition tous les jeunes citoyens pour aller sur la marine combattre les anglais. Vous êtes nos pères, nous sommes vos enfans, que pouvez vous nous refuser. Nous vous prions que la réquisition soit depuis 10 ans jusqu'à 18.

Le dieu tout puissant qui régit l'univers
Dessus nos ennemis, fait gronder son

[tonnerre]

(1) P.V., XXXIX, 242. Bⁱⁿ, 29 prair. (suppl^t); Mon., XX, 721.

(2) Orne.

(3) P.V., XXXIX, 242. Mon., XX, 721.

(4) BB³ Marine 66, n° 30.

Mais sur la nation toujours Bienfaisant
Il en est le père et (*mot illisible*) triom-

[phant]

Quel honneur pour nous d'avoir le nom français en Battant nos ennemis et soutenant nos droits. S. et F. »

LACOUR, âgé de 13 ans, MARCHAND fils (12 ans), Léon BAUHEN (11 ans), CLÉMENT fils (15 ans), BAZEILLE (17 ans), COBERTE fils (14 ans), LAMARE OHMAY fils (14 ans), BAULIEU l'aîné fils (13 ans), LEVÉ l'aîné (15 ans), BESNARD le jeune (14 ans), COUDREY (14 ans), LEVÉ le jeune (14 ans), RAIGADE l'aîné (13 ans), RAIGADE le jeune (12 ans).

18

Les citoyens composant la société populaire de Formerie, district de Grandvilliers, département de l'Oise, rendent hommage aux immenses travaux de la Convention nationale; la félicitent d'avoir déjoué les dernières conspirations, et l'invitent à rester à son poste jusqu'à l'entière destruction des tyrans et de leurs vils esclaves.

Ils annoncent qu'ils ont déposé au district, pour les défenseurs de la patrie, 42 paires de souliers, 43 paires de bas, 8 chemises, 2 vestes, une culotte et 50 livres de charpie, et envoyé à Rouen 2 cloches, 61 marcs d'argent, 150 livres de cuivre, 650 livres de plomb provenant de leur ci-devant église, et une épée enlevée sur un émigré; et que les cordonniers de leur commune, ayant laissé porter des sabots à leurs pratiques, et s'étant mis à travailler avec ardeur pour les soldats de la liberté, ont déjà fourni 2,500 paires de souliers.

Ils observent à la Convention nationale que les paturages ont resté sans bestiaux pour les pâtres, et prient la Convention d'y pourvoir, vu que les bouviers et herbagers craignent d'en acheter sur le pied de 30 sous la livre, comme on vend les vaches actuellement. Ils se plaignent que les comités de surveillance ne remplissent pas le but de leur établissement; qu'il s'y trouve même des intrigans et gens mal-intentionnés qui entravent le gouvernement révolutionnaire, au lieu de travailler à accélérer sa marche; et il terminent par inviter la Convention à réduire ces comités au plus petit nombre, et à faire en sorte qu'ils soient composés de gens purs.

Mention honorable du don, insertion au bulletin, et pour le surplus, renvoi aux comités de salut public et d'agriculture réunis (1).

19

Le conseil-général de la commune de Saint-Haon (2), prie la Convention de lui indiquer le lieu où il pourra déposer 48 chemises, 34 paires de bas, 6 paires de guêtres, une culotte, 5 paires de souliers, un bonnet et un mouchoir,

(1) P.V., XXXIX, 243. Bⁱⁿ, 29 prair. (suppl^t).

(2) Loire.